

**LE JOUR, 1954**  
**13 MARS 1954**

**D'UNE POLITIQUE MONETAIRE – CE QUE L'ON CONÇOIT BIEN S'ENONCE  
CLAIREMENT...**

Monsieur le Président de la République, nous ne l'oublions pas, n'est pas responsable des actes de sa fonction (art. 60 de la Constitution) ; mais Monsieur le Président de la République préside le Conseil des Ministres.

Nous sera-t-il permis de prier respectueusement M. le Président de la République d'expliquer à M. le ministre de l'Economie Nationale, en Conseil des ministres (ou dans le privé) que la monnaie syrienne obéit au statut monétaire syrien et qu'elle est gouvernée par les autorités syriennes et non pas par les autorités libanaises ? Ce sont les Syriens qui sont responsables de leur monnaie, ce n'est pas nous. C'est cela qu'il faut que notre ministre de l'Economie Nationale comprenne ; et que la monnaie syrienne est, par son statut même, beaucoup plus exposée que la nôtre aux vicissitudes.

M. le Président de la République voudra-t-il rendre cela clair à l'entendement de M. le ministre de l'Economie Nationale de telle sorte que M. le ministre de l'Economie Nationale ne songe plus à redresser chevaleresquement et témérement la monnaie syrienne, tout seul, et par des moyens libanais ?

La monnaie libanaise et la monnaie syrienne ne sont pas réglementées de la même façon. Le statut de l'une diffère radicalement du statut de l'autre. La couverture de l'une n'est pas la couverture de l'autre. Comme songer, dans ces conditions, à les mettre, de toute force, à la parité permanente l'une de l'autre ?

Quand la monnaie syrienne faiblira pour des raisons monétaires, économiques ou politiques, et même par le fait du gouvernement syrien et pour des raisons proprement syriennes, M. le ministre de l'Economie Nationale s'engagera-t-il à solidariser avec elle la monnaie libanaise ? Cela offense le sens commun.

Qu'une certaine stabilité de chacune des deux monnaies en face de l'autre soit souhaitable pour des raisons plus syriennes que libanaises, on peut en convenir ; mais si les Syriens s'avisent de fortifier leur monnaie jusqu'à ce qu'elle fasse prime sur la nôtre, nous ne nous en plaindrions pas.

Le niveau de la monnaie syrienne dépend exclusivement du gouvernement syrien, de sa doctrine monétaire et de sa gestion. LE LIBAN REND DEJA UN SERVICE SIGNALE A LA SYRIE EN LUI ACHETANT TROIS OU QUATRE FOIS PLUS QU'IL NE LUI VEND. IL NE PEUT FAIRE DAVANTAGE AU SERVICE D'UNE AMITIE QUI LUI EST CHERE MAIS QUI NE FONCTIONNAIT QU'A SENS UNIQUE JUSQU'A L'AUTRE SEMAINE. Si nous achetions moins en Syrie, la monnaie syrienne baisserait évidemment davantage par rapport à la nôtre.

La Syrie mettra sa monnaie au niveau de la nôtre quand elle voudra ; il suffira pour cela qu'elle possède un fond de stabilisation assez riche, assez fourni en or et en devises pour régulariser les cours ; et, d'autre part, qu'elle rassure l'opinion sur l'avenir de la livre syrienne par des dispositions législatives et par une couverture adéquate.

Enfin la Syrie, réserve faite de considérations d'amour-propre (dont elle a le plus souvent négligé de faire cas), la Syrie s'accommode très bien d'une prime de notre monnaie sur la sienne. La prime en faveur du Liban porte les Libanais à acheter davantage en Syrie et cela convient aux Syriens qui sont surtout des exportateurs ; tandis qu'aux Libanais, importateurs avant tout, une monnaie forte est indispensable.

Quelles explications supplémentaires faudra-t-il donner pour qu'on sorte d'un entêtement qui tourne à l'idée fixe et à l'obsession ?

Il devenait pressant et il nous paraît légitime de faire appel à l'autorité de M. le Président de la République et à ses lumières. Peut-être ne faut-il pas moins que sa haute intervention pour mettre un terme à une plaisanterie qui ne veut pas finir.

La monnaie libanaise restera indépendante sans faire de tort à personne. Elle jouit sur le plan national et international d'un crédit qu'il serait fou de compromettre pour des raisons qui tiennent du caprice et qui sont puérides.

Si notre système fait des jaloux en Syrie, les Syriens n'ont qu'à le suivre. Au demeurant, nous le leur conseillons, pour leur repos et pour le nôtre.